

Portant validation le devis de la société AQUACLEAN pour le nettoyage et le retraceage de la piste du stade Robert Bataille

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société AQUACLEAN n° D-242464 pour le nettoyage et le retraceage de la piste du stade Robert Bataille

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société AQUACLEAN est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société AQUACLEAN pour le nettoyage et le retraceage de la piste du stade Robert Bataille d'un montant de 17 170 € HT.

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 12/05/2025,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

